

LA FÉDÉRATION NATIONALE ARTS VIVANTS ET DÉPARTEMENTS PRÉSENTE

2^e RENCONTRE NATIONALE DES DÉPARTEMENTS POUR LA CULTURE



LA FABRIQUE DE COOPÉRATION EXPÉRIMENTER L'INTELLIGENCE COLLECTIVE POUR ACCOMPAGNER LA MUTATION DES TERRITOIRES

28, 29 & 30 NOVEMBRE 2018
LE THÉÂTRE, SCÈNE CONVENTIONNÉE DE LAVAL (53)

PLUS D'INFORMATION :  RNDC2 -  @2Rndc - arts-vivants-departements.fr



2e Rencontre nationale des départements pour la culture

LA FABRIQUE DE COOPÉRATION

EXPÉRIMENTER L'INTELLIGENCE COLLECTIVE

POUR ACCOMPAGNER LA MUTATION DES TERRITOIRES

LE THÉÂTRE, SCÈNE CONVENTIONNÉE DE LAVAL

UNE RENCONTRE COLLABORATIVE

POUR ACCÉLÉRER LE PARTAGE DES EXPÉRIENCES ET DES EXPERTISES

Afin de se démarquer et d'innover dans l'organisation de ce type de manifestation, le format d'une rencontre dite « collaborative » a été privilégié. Ce format vise à positionner l'ensemble des participants dans une logique de partage des expériences et des savoir-faire, de production de prototypes d'action publique et d'essaimage des idées, des propositions et des initiatives.

L'intersectorialité constituera aussi un paramètre important : seront réunis à la fois des acteurs culturels, sociaux, éducatifs des secteurs publics et privés, locaux et nationaux.

Pour cette seconde édition, en collaboration avec la FNCC, une attention particulière sera portée aux élu.e.s avec l'appui, notamment, des partenaires locaux et nationaux : Conseil départemental de la Mayenne, Laval Agglo, Ville de Laval et l'Assemblée des Départements de France.

La présence d'acteurs locaux de l'innovation sera également recherchée, au même titre que l'implication d'habitants-usagers pour favoriser la co-conception d'actions publiques dans le respect des droits culturels.

DE L'ENJEU DE FABRIQUER DES COMMUNS AU SEIN DE L'ESPACE DEPARTEMENTAL

La seconde édition de la Rencontre nationale des départements pour la culture portera sur les enjeux des coopérations culturelles dans l'espace départemental et l'expérimentation d'outils d'intelligence collective pour les initier ou les dynamiser. Elle prendra en compte les conséquences de la réforme territoriale et cherchera à encourager et accompagner les démarches d'innovation dans l'action publique. Le prisme de la responsabilité partagée en matière culturelle entre les collectivités et avec l'État et de son articulation avec les compétences légales départementales sera privilégié : avec la loi NOTRe, la réorganisation territoriale de la république est à l'oeuvre, le territoire départemental se trouve ré-interrogé du point de vue de sa réalité sociale, économique, de ses bassins de vie. La culture fait non seulement l'objet d'une compétence partagée, mais aussi d'une « responsabilité exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État » dans le respect des droits culturels.

Dans ce contexte, comment aborder la relation départements-intercommunalités de façon innovante afin de poursuivre de façon durable et concertée l'action entreprise durant ces dernières décennies au bénéfice de la présence artistique sur les territoires et de la participation des populations? Quels rôles peuvent jouer collectivement les élu.e.s, les organismes et les services culturels départementaux/ intercommunaux? Quel rôle et place ces échelons territoriaux vont-ils pouvoir tenir dans la structuration des politiques culturelles territoriales de demain dans le respect des droits culturels?

Les collectivités territoriales ont contribué de longue date au maillage culturel du territoire national par le déploiement d'un service public de proximité. Les départements et les intercommunalités se sont concrètement investis dans le développement de la vie artistique et culturelle des territoires par le financement d'équipements, d'outils et de dispositifs tels que les projets culturels de territoires, les schémas départementaux (enseignement artistique, lecture publique) ou encore les actions publiques intersectorielles (solidarités, environnement, ...). Dans le cadre de cette action globale, la participation des habitants, et notamment des plus jeunes, a été et demeure une préoccupation partagée. La montée en puissance des intercommunalités et les missions communes qu'elles développent avec les départements amènent à réfléchir en terme de renouvellement des formes de coopérations territoriales. En effet, si les leviers d'intervention traditionnels utilisés dans les politiques culturelles fonctionnent toujours, d'autres apparaissent ou sont encore à imaginer dans un contexte où les réalités territoriales sont devenues très hétérogènes : métropolisation, indices de ruralité forts, multipolarisation, nouvelles communautés d'agglomération...

En ce sens, le Département de la Mayenne constitue un territoire pilote propice à l'accueil de ces rencontres nationales. Depuis les années 90, le Conseil départemental conduit une politique publique innovante en faveur de l'intercommunalité culturelle en Mayenne. Les élus portent, sur ce territoire, une parole politique engagée en faveur de la culture. Les objectifs et les moyens sont partagés entre les échelons départemental et intercommunal.

PAR QUI ?

La Fédération Arts Vivants et Départements regroupe des organismes départementaux de développement territorial du spectacle vivant et des conseils départementaux partenaires. Elle a pour objet principal de créer un réseau d'échange et de réflexion, et de constituer une force d'analyse et de proposition, d'information et de formation. Dans cette perspective, elle associe toutes les associations d'élus ou de professionnels qui partagent ses ambitions, dans le souci d'un développement cohérent de la vie artistique et d'une dynamisation des politiques culturelles adaptées à leur territoire.

Depuis cette posture, la FAVD organise la 2e rencontre nationale des départements pour la culture en collaboration avec la Fédération nationale des collectivités pour la culture, l'association professionnelle Culture et départements et l'un de ses adhérents, Mayenne Culture; avec le partenariat du Conseil départemental de la Mayenne, de la Ville de Laval et de Laval Agglo, et avec le soutien du ministère de la culture, de l'Assemblée des départements de France, et de la Fédération nationale des associations de directeurs des affaires culturelles des collectivités territoriales.



POUR QUI ?

Elus, étudiants, habitants, responsables culturels, cadres territoriaux, agents de l'Etat, acteurs culturels et plus généralement du monde associatif, services des collectivités investis dans l'éducation, le social, l'aménagement et le développement des territoires, l'environnement, l'économie, ...

THÉMATIQUES

- Quel rôle et place peuvent tenir collectivement les élu.e.s, les organismes et les services culturels départementaux/ intercommunaux dans la structuration des politiques culturelles territoriales de demain dans le respect des droits culturels?
- Comment les postures des élus et des professionnels de la culture peuvent-elles évoluer devant les approches participatives et les initiatives citoyennes ?
- Comment amplifier les approches intersectorielles des politiques publiques (culture, solidarité, éducation économie...) et favoriser la porosité et les échanges entre structures et entre acteurs ?
- Comment passer à l'action en matière de responsabilité environnementale ?
- Comment capitaliser sur l'ensemble des actions et savoirs du collectif, comment essaimer les meilleures pratiques?
- Quelle continuité et résilience des politiques publiques et des projets dans une société fluide?
- Comment intégrer et anticiper les transformations des manières de travailler ?
- Nouveaux modèles économiques et systèmes d'échanges : comment tirer partie de l'économie collaborative ?
- Quelle politique culturelle pour répondre aux enjeux nouveaux d'une société interculturelle ?
- Quelles datas culturelles pouvons produire et valoriser ?
- Comment se projeter dans les nouvelles disruptions technologiques?
- Quelles nouvelles solidarités inventer entre les territoires ?

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Inscription en ligne indispensable du 10 septembre au 12 novembre 2018 [ICI](#)

- Nombre de place limitées : inscriptions traitées à réception du règlement et par ordre d'arrivée.
- Au-delà du 12 novembre, toute inscription sera considérée comme définitive et ne pourra faire l'objet d'un remboursement.
- Compte tenu du format collaboratif de la rencontre, l'inscription à la RNDC 2018 implique une participation sur les deux journées du 29 et 30 novembre (travail en équipe).

Tarifs d'inscription à la 2e Rencontre nationale des départements pour la culture :

- Mercredi 28 novembre : Gratuit (conférence introductive et cocktail de bienvenue)
- Jeudi 29 et vendredi 30 novembre : **150 euros**

Les frais d'inscriptions couvrent une partie des coût d'accueil et d'organisation, notamment les cafés, rafraîchissements et déjeuners des jeudi et vendredi.

Validation de l'inscription

- Structure de droit privé : inscription en ligne + réception du règlement par chèque ou virement
- Collectivités publiques : inscription en ligne + réception du bon de commande ou du règlement par chèque ou virement.

Paiement par chèque à l'ordre de MAYENNE CULTURE à retourner à :

Mayenne Culture,
84 avenue Robert Buron
CS 21429 | 53014 Laval cedex

Règlement par virement :

Crédit Agricole Laval Centre
RIB : 17906 00090 18096110000 69
IBAN : FR76 1790 6000 9018 0961 1000 069
BIC : AGRIFRPP879

Mention « RNDC + NOM(S) DU(DES) PARTICIPANTS » : à préciser en libellé de virement ou au dos du chèque.



HÉBERGEMENTS & TRANSPORTS SUR PLACE

Une offre importante de gîtes et hôtels a été réservée par notre partenaire, Laval Tourisme. Pour faciliter vos démarches, veuillez vous rapprocher directement d'**Emilie PESLIER** au **02 43 49 46 19** ou par courriel : emilie.peslier@agglo-laval.fr

Des navettes gratuites seront mises en place entre les hôtels hors centre-ville et le lieu de la rencontre.

HORAIRES PRÉVISIONNELS

28 novembre – conférence publique de 19h à 21h30
29 et 30 novembre – ateliers collaboratifs de 9h à 18h le jeudi, 9h à 16h le vendredi.

VENIR

Le Théâtre, scène conventionnée de Laval
34 Rue de la Paix, 53000 Laval

En train

Gare SNCF à 15 minutes à pied du Théâtre.
Nombreuses liaisons quotidiennes en TGV :

- Paris-Laval : 1h30
- Lille-Laval : 3h00
- Lyon-Laval : 3h30
- Rennes-Laval : 40 min

En voiture

Autoroute 81, sortie n°3 et n°4

Coordonnées GPS: Latitude : 48.070744 - Longitude : -0.767443

Quelques temps de trajet indicatifs :

- Angers > Laval : 1h15
- Le Mans > Laval : 1h00
- Nantes > Laval : 2h05
- Rennes > Laval : 1h00
- Saint-Lô > Laval : 2h00

Parkings autour du Théâtre : <http://www.laval.fr/au-quotidien/mobilite/en-voiture-2019.html>

Pensez au covoiturage

- www.blablacar.fr
- www.covoiturage-libre.fr
- www.covoiturage.com
- www.123envoiture.com
- www.easycovoiturage.com
- <http://pouce-pouce.com>
- www.vadrouille-covoiturage.com

Par avion

L'Aéroport Rennes Bretagne propose de nombreuses lignes régulières. Exemples de liaisons directes vers l'aéroport de Rennes : Ajaccio, Bastia, Biarritz, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Figari, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Mulhouse, Nice, Paris, Strasbourg, Toulouse

Liaison Aéroport Rennes Bretagne - Laval par TGV en 25 minutes.

Renseignements et horaires des vols : <https://www.rennes.aeroport.fr>

Taxis

- TAXI TRIHAN : 02 43 68 93 87
- A.A.T.L Taxi Huard Jacky : 06 09 71 99 22
- Taxi N° 7 Laval : 06 11 09 46 19